



Contrat de Partenariat Challenge Froid Clim Aventure 2009

Evènement sportif – Challenge en équipe

Mont Ventoux, Bédoin 2009

Les 9, 10 et 11 octobre 2009

- **SOMMAIRE**

- **SOMMAIRE**2

- **INTRODUCTION**3

- **ORGANISATION, ACTIVITES DU CHALLENGE**4

- **PARTENARIAT, FINANCEMENT**6

ORGANISATION : 6

TARIF..... 6

- **CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE** :7

- INTRODUCTION

Ce contrat est remis à l'attention de :

La Société

Pour toute information complémentaire sur ce document,

Challenge Aventure
André BERNARD
06 47 60 53 81
abernard@challenge-aventure.com

Se tient à votre disposition.

La présente proposition est la propriété exclusive de Challenge Aventure et ne peut être communiquée en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, à toute personne extérieure à la **société** : sans l'autorisation écrite préalable de Challenge Aventure.

Challenge Aventure :

Agrément de tourisme : APRIAM – AG.073.98.0001 - 210, rue François Guise 73000 – Chambéry
RCP MMA IARD – Cabinet BELLET - Contrat n°103.3.05 6.234
Garantie financière : COVEA CAUTION SA - Contrat n° 18386 pour un montant de 85000€

- **ORGANISATION, ACTIVITES DU CHALLENGE**

Partenariat Challenge FROID CLIM AVENTURE 2009

Organisation, activités du Challenge

Le Challenge se déroule les 10 et 11 octobre 2009 à Bédoin, dans le pays du Mont Ventoux à proximité de Carpentras dans le Vaucluse.

Les participants, non invités par les partenaires, s'inscrivent et payent une participation de 160 € (montant brut non soumis à TVA)

Les épouses ou accompagnants qui ne participent pas à l'épreuve payent une participation de 160 € (montant brut non soumis à TVA).

Le Challenge se déroule par équipe de 3 personnes constituées :

- par la société partenaire qui constitue elle même son ou ses équipes.
- par une entreprise si elle inscrit 3 personnes.
- par l'organisateur Challenge Aventure

Les partenaires et les participants sont accueillis et pris en charge à partir de 16 h le vendredi 9 octobre 2009, jusqu'au dimanche 11 octobre après le repas de midi, excepté pour le repas du vendredi soir qui est à la charge des partenaires et participants.

Samedi matin briefing sur le lieu de départ du Challenge, remise du raid book aux logos des partenaires à chaque équipe, activités sportives et ludiques, point de ravitaillement sur le parcours et buffet à l'arrivée.

Samedi soir remise des prix aux 3 premiers, récompense à certaines équipes (quinquas, féminines...), tirage au sort des équipes récompensées par les partenaires, apéritif et soirée Challenge.

Dimanche matin activités libres, apéritif et buffet de départ à midi.

Toutes les activités physiques sont encadrées par des moniteurs diplômés.

Une assistance médicale est disponible sur le Challenge pour le week-end.

Dans l'esprit du Challenge et afin de récompenser un maximum d'équipes :

- Un tirage au sort parmi l'ensemble des équipes permettra aux partenaires d'attribuer la récompense « partenaire ».
- Le trophée Froid Clim Aventure est remis à l'équipe gagnante, chaque partenaire récompense cette équipe.
- Toutes les équipes reçoivent des cadeaux publicitaires de chaque partenaire.
- Une équipe ne peut pas être récompensée 2 fois.

Les activités libres du dimanche sont au choix :

- Sportives (marche, VTT, via ferrata, parcours accro branches.....) en fonction du lieu du challenge.
- Culture et découverte (village typique, activités régionales, musée....).

Communication liée au Challenge FROID CLIM AVENTURE

Le but est de **communiquer toute l'année**, autour de l'évènement, **avec les logos des partenaires**, vers les entreprises participantes et la profession.

- **Février/Mars/avril** : courrier d'information sur le lieu du prochain Challenge à toutes les sociétés ayant participé à un des Challenge depuis sa création.
- **Avril** : création d'une affiche 600x400 pour la promotion du Challenge.
- **Mai** : 1 page de publicité sur RPF et Clim Pratique avec les logos des partenaires.
- **Juin** : 1 page de publicité sur RPF et Clim Pratique avec les logos des partenaires.
- **2^{ème} trimestre** : courriers pour l'inscription au Challenge.
- **Juillet/août/septembre** : confirmation d'inscription et envoi du programme aux sociétés participantes
- **Octobre** : fourniture pour le Challenge de vêtements publicitaires aux logos des partenaires
- **Novembre** : compte rendu de 4 pages sur RPF.
- **Décembre** : envoi aux participants, avec un courrier d'accompagnement, d'un CD photos (environ 350 photos) et d'un CD vidéo court métrage. Les jaquettes de ces CD sont réalisées avec les logos des partenaires.
- **4^{ème} trimestre** : mise sur le site www.challengefroidaventure.com de photos et informations sur le Challenge.
- **décembre** : vœux Challenge FROID CLIM AVENTURE aux participants.

Votre logo sur le site www.challengefroidaventure.com et un lien vers votre site Internet.

Identification de votre entreprise sur le challenge par des banderoles publicitaires et remise de vos récompenses à l'équipe tirée au sort le samedi soir. D'autre part chaque équipe aura reçu, dès le vendredi soir les objets publicitaires que vous aurez bien voulu nous remettre.

Nous vous fournissons pour contacts :

- la liste des sociétés informées, ayant déjà participé à un des Challenge.
- La liste des sociétés participantes et leurs participants, à la fin du Challenge 2009.

- **PARTENARIAT, FINANCEMENT**

Organisation :

La prestation « challenge Froid Clim Aventure » en tout compris est organisée par Challenge Aventure.

Tarif

La participation pour la société

4850€ (tarif non soumis à TVA)

Conditions de l'offre :

Exclusivité sur le challenge dans votre catégorie de produits.

Invitation de 8 personnes ; personnel de votre société ou clients.

3800€ (tarif non soumis à TVA)

Conditions de l'offre :

Pas d'exclusivité sur le challenge dans votre catégorie de produits.

Invitation de 5 personnes ; personnel de votre société ou clients.

Conditions de règlement :

- 50 % à la signature
- Solde fin août 2009

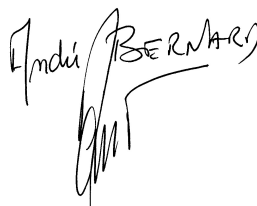
Pour L'Entreprise

Nom, date et
signature

Cachet :

Pour Challenge Aventure

Nom, date et
signature :
André BERNARD
Le 5 novembre 2008



Cachet :

Challenge Aventure
Avenue Isidore Gautier
13720 La Bouilladisse
06802064360- 0442629788
Siret : 498 731 611 00014
APE : 926C

- CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE :

La gestion financière de ce dossier sera assurée par Challenge Aventure.

Les tarifs de séjour sont proposés et acceptés au préalable pour éviter toute contestation. Les factures seront établies à partir du nombre de personnes figurant sur le présent contrat. En cas de dépassements d'effectifs, il sera tenu compte du nombre exact de participants. Le solde du séjour sera réglé à réception de la facture établie en fin de séjour. Vos chèques bancaires devront être libellés à l'ordre de Challenge Aventure.

En cas de désistement total ou partiel du groupe, le montant des acomptes versés sera conservé par Challenge Aventure.

Si l'annulation a lieu entre le 60^{ème} et le 15^{ème} jour précédant le début de l'action du challenge, c'est à dire la première parution presse avec les logos des partenaires, dès le mois d'avril de l'année du challenge, il sera demandé 50% du montant total du séjour. Si cette annulation a lieu dans les 14 derniers jours précédant cette période, il sera demandé 100% du montant total.

Tout voyage ou séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant, ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Pour les partenaires, le prix comprend : la communication « précitée » tout au long de l'année (affiches, presse, site Internet, supports cd et dvd...), le compte rendu du challenge avec fichier des participants.

Pour le séjour :

Le prix comprend :

Pour les invités et participants :

L'hébergement du vendredi soir, petit déjeuner, repas collation, apéritif, repas et hébergement du samedi, les activités du samedi avec le ravitaillement en boisson et barres énergétiques ainsi qu'un vêtement publicitaire marqué par personne, les récompenses des 1ers, 2eme, 3eme, filles et quinquas, le petit déjeuner, le repas de midi du dimanche.

Le prix ne comprend pas : les apéritifs et boissons supplémentaires autres que celles prévues au chapitre suivant, le repas du vendredi soir, les transports.